

N° client société distributrice :
N° compteur : 32449770 - 153470
Index I : 24021 kWh
Index II :

DISTRIBUTEUR	PV VU
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / Mise en conformité
 Complément au rapport n° 08112/293/V/S 8 (246 BIS 27015)
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation
 Type de locaux : unité d'habitation domestique
 Lieu d'inspection : Rue de Volontaires de guerre n° 5 Valain sur Sambre 5060
 Propriété de :
 Mandant : Id
 Installateur : Id
 TVA : / carte ID 5687025-38 Délivré à : GEMBLoux Date : 13-04-07
 Inspecteur : HANZE Date d'inspection : 23/06/07

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400 V Protection max. : 30A Commutateur; position : 3+25
 Protection principale : Disj. Interrupteur sectionneur :
 Liaison comptage - coffret de répartition type de câble : EXVB nomb e conducteurs : 4 diamètre 10
 Câble de raccordement au réseau type de câble : UFVB nombre de conducteurs : 4 diametre 16 mm
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: present / absent - Plaque d'isolation: present / absent
 Electrode de terre : Type : boucle barres piquets conducteurs horizontaux Section : 293 mm² Résistance de dispersion : 23 Ω
 Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : Résistance d'isolement général : 2.96 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 4P 40 A 300 mA -1 Supplémentaire : 4P 40 A 300 mA
 Description : voir les schémas en annexe

Em rdn

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
 La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.
 - Attention VTM B seule non autorisée au perso fisco (garage chauffé)
 Interrupteur en attente pour l'achat d'un remplacé VTM B par XV B
 - globe indicateur pour temps rock puis 0 A 10 A

INFRACTIONS

Neant
 Les infractions mentionnées dans le rapport précédent ont été LEVÉES

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.
 Le(s) schéma(s) unitaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
 La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 23/06/34
 qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée av
 L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'après la réunion de vérification de conformité avec les normes en vigueur et après avoir obtenu l'avis favorable des personnes désignées à cet effet.

NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction - énergie électrique, tout accident survenu à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'éléments de l'installation électrique.